

ARTICLE 2 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal administratif de Montpellier :

1° par les demandeurs ou les exploitants, dans un délai de quatre mois à compter du jour où la présente décision leur a été notifiée ;

2° par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la présente décision.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

ARTICLE 3 : AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives des mairies et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie de SAINT FERRIOL pendant une durée minimum d'un mois.

Le maire de cette commune fera connaître par procès-verbal, adressé à la préfecture, l'accomplissement de cette formalité.

Un avis au public sera inséré par les soins de M. le préfet et aux frais de la société SAINT FERRIOL ENERGIES dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

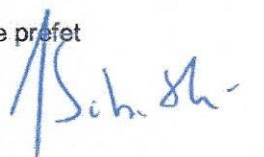
Une copie dudit arrêté sera également adressée à chaque conseil municipal consulté dans le cadre de l'enquête administrative et publique, à savoir les communes de : *La Serpent, Antugnac, Montazels, Luc sur Aude, Coustaussa, Couiza, Rennes le Château, Campagne sur Aude, Rouvenac, Fa, Quillan, Esperaza, Granes, Saint Just et le Bezu, Saint Julia de Bec, Ginoules, Belvianes et Cavirac.*

ARTICLE 4 : EXÉCUTION

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'inspection en charge des installations classées pour la protection de l'environnement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie notifiée administrativement au Maire de la commune de SAINT FERRIOL et à la société SAINT FERRIOL ENERGIES – 50 ter rue de Malte – 75011 PARIS.

Carcassonne, le 14 NOV. 2016

Le préfet


Jean-Marc SABATHÉ



Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de ROQUETAILLADE

A Narbonne, le 26 janvier 2022

Objet : Observations de la LPO Occitanie DT Aude sur la demande de Permis de Construire en vue du repowering du Parc éolien de « Roquetaillade- Conilhac » par ENGIE GREEN

Monsieur,

L'Association Locale « LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX OCCITANIE, Délégation territoriale de l'Aude » ou LPO Aude, régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique et agréée pour la Protection de l'Environnement, dont le siège social est situé 15 Rue du Faucon crécerellette, 34560 VILLEVEYRAC, représentée par son Vice-président en exercice, Monsieur Christian RIOLS, et domiciliée à son siège social, a l'honneur de porter à votre connaissance ses observations sur la demande de Permis de Construire en vue du repowering du Parc éolien des « Roquetaillade- Conilhac » par ENGIE GREEN.

Tout d'abord, la LPO Aude a pour objet la sauvegarde des oiseaux et plus largement de la faune sauvage et de ses habitats naturels. Nos actions visent à corroborer l'action publique et à encourager un aménagement du territoire qui intègre et préserve au maximum l'exceptionnel patrimoine naturel de l'Aude.

Remarques générales :

En préambule, il est nécessaire de rappeler le positionnement de la LPO France / BirdLife : « défavorable à la construction de production d'énergie en site Natura 2000 ». En effet, les impacts de ces installations sur la faune volante (oiseaux et chiroptères) se révèlent beaucoup plus importants dans ou à proximité immédiate des sites Natura 2000 identifiés et désignés par la France et l'Europe pour la conservation de ces espèces.

Nous rappelons également avec insistance que ce parc éolien, le plus ancien du département, a comme beaucoup d'autres dans les Corbières maritimes été construit à une époque où les exigences en termes de protection et conservation des espèces, habitats et paysages étaient quasi absentes des politiques publiques.

En outre, nous déplorons l'absence de toute discussion avec les différents exploitants de parcs arrivant en phase de renouvellement dans l'optique de travailler, avec le recul des connaissances acquises depuis, à la réparation des erreurs du passé.

LPO Aude



Avis de la LPO Occitanie Délégation territoriale Aude donné dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de renouvellement du parc éolien de Roquetaillade-Conilhac

Rappelons en préambule que le parc éolien de Roquetaillade est l'un des plus anciens de France (2001 pour la première série de 8 aérogénérateurs) : de ce fait il n'avait bénéficié à l'époque d'aucune mesure d'accompagnement ni de mise en place de mesures compensatoires, d'aucun suivi de mortalité jusqu'à 2008 (seconde tranche de 20 nouvelles machines) et n'avait donné lieu à aucune instruction au titre de la dérogation « espèces protégées ».

Rappelons également que lors d'une réunion technique interne traitant du cas de l'éventuel renouvellement des parcs éoliens anciens techniquement obsolètes, la LPO DT Aude - forte du recul acquis depuis, de l'amélioration des connaissances naturalistes, en tenant compte de l'évolution récente des effectifs et de la répartition de certaines espèces et en conséquence de l'évolution même des enjeux de conservation - avait conclu qu'un certain nombre de parcs éoliens ne devraient en aucun cas être renouvelés, **s'agissant de réparer les erreurs manifestes du passé.**

Le présent projet de renouvellement (et renforcement) porte sur l'érection de 11 éoliennes de taille et puissance nettement supérieures à celles encore actuellement en place.

Remarques sur les inventaires naturalistes servant de base argumentaire au projet de renouvellement ainsi qu'à la procédure demande de dérogation « espèces protégées »

Trois campagnes d'inventaires se sont succédé, la première dans le cadre du suivi 2008-2013, la seconde ciblée sur l'impact éolien sur quelques espèces patrimoniales et la troisième sur un cycle annuel (2018-19) pour plus de précisions et d'actualisation, toutes trois menées par le bureau d'études ABIES et la dernière avec la participation d'autres BE (BIOTOPE) ou de naturalistes indépendants. Nous nous bornerons ici à donner un avis argumenté dans le domaine de l'avifaune principalement, secondairement dans celui concernant les mammifères terrestres. Ceci en comparant les résultats de ces inventaires aux données en notre possession, pour l'essentiel fruit de l'activité de nos bénévoles et plus spécialement ceux impliqués dans notre groupe de travail sur les rapaces, principaux enjeux sur le site concerné par le projet. Par ailleurs, il est évident que le « suivi de mortalité » est demeuré très ponctuel et hors des protocoles actuels : par exemple, la mortalité avancée concernant

LPO Aude



les chiroptères (40 à 65 / an) ne repose que sur celle constatée *de visu*, obligatoirement très partielle, sans aucun essai d'estimation globale de la réalité effective du phénomène...

Tout d'abord le contexte.

« Le parc éolien se trouve dans un secteur de transition entre le biotope méditerranéen (plaine viticole au Nord, Montagne d'Alaric et Corbières occidentales à l'Est) et une tendance continentale (Razès, Lauragais) voire montagnarde (Pyrénées audoises au Sud). **Ce secteur présente toutes les caractéristiques pour abriter les grandes espèces comme les aigles et les vautours : sites de reproduction tranquilles entourés de nombreux terrains de chasse ouverts.** Cette présence est favorisée par la pratique du pâturage, la présence d'un réseau de 17 placettes d'équarrissage naturel en Haute Vallée de l'Aude alimentées par les éleveurs locaux (43). Le parc éolien **se trouve donc au cœur d'un espace exploité par une avifaune patrimoniale en période de reproduction. D'autres enjeux importants pourraient apparaître à l'avenir, nous citerons notamment la dynamique positive des autres vautours, Gypaète barbu (un second couple envisageable) ou Vautour moine, contacté, qui pourrait se reproduire prochainement dans la zone à vautours, profitant du réseau de placettes pour se fixer sur ce territoire. »**

Nous pourrions donc nous attendre à ce que le simple bon sens recommande de ne pas procéder au renouvellement d'un parc éolien aussi malencontreusement situé au cœur d'un tel réservoir de biodiversité, abritant 3 espèces (Vautour moine, Gypaète barbu et Vautour pernoptère) tellement vulnérables que la survie de chaque individu est vitale pour le maintien de leur population en état de conservation minimal...

Par ailleurs, le programme européen LIFE Gypconnect vise à l'optimisation d'un couloir d'échange entre les populations pyrénéenne (spontanée) et alpine (réintroduite) de Gypaète, en passant par le Massif Central (réintroduction en cours), couloir identifié comme axe majeur et déjà totalement fonctionnel de déplacement non seulement pour cette espèce mais également pour les trois autres espèces de vautours. **Or l'éolien y est clairement identifié comme l'une des menaces à réduire au maximum.** Le LIFE prévoit l'installation de placettes d'alimentation destinées aux vautours afin d'optimiser l'utilisation de cette zone de transit, une zone tampon de 5 km étant définie autour de chaque placette en raison de la possible constitution de dortoirs à l'intérieur de ces périmètres. Cet axe de déplacement est déjà très utilisé de manière spontanée par le Vautour fauve qui l'emprunte quasi quotidiennement, d'autant que sa population audoise montre une dynamique positive, avec installation à partir de 2011 d'un premier noyau de population en Haute Vallée de l'Aude, puis d'un second en 2018 à proximité de Limoux. Les autres vautours dont le Vautour moine et le Gypaète barbu seront amenés à emprunter de plus en plus cet axe dans les années à venir. Mais le parc éolien de Roquetaillade est installé au sein du périmètre Gypconnect, qui compte de nombreux périmètres de 5 km autour de structures d'aide à l'alimentation des vautours (placettes dévolues à l'équarrissage naturel, sites de nourrissage spécifique, existants ou en projet).

LPO Aude



Espèces principales visées.

Vautour fauve.

En 2016, déplacements quotidiens liés à la colonie de reproduction située à 15 km au Sud (36 couples nicheurs, **source LPO**) et prospection alimentaire sur le secteur du parc éolien (impact local « déjà connu »). Effectif simultané maximum de 40 oiseaux. Identification de 3 secteurs privilégiés de prise d'ascendances et de 3 secteurs privilégiés de transit Est-Ouest, analyse des trajectoires et du comportement de la moitié des oiseaux contactés montrant que le risque de collision pour les oiseaux passant dans les 200 m est de près de 50%, descendant à 14 % en ne considérant que les passages en phase d'activité des turbines.

En 2018/19, principale nouveauté, l'installation d'une colonie de nidification à l'entrée du vallon de Lavalette, à moins de 3 km du parc, avec en 2018 un couple nicheur élevant un jeune. En février 2019, 3 nids (peut-être 5 ?) avec couvaison en cours. Effectif simultané maximum : 45 en 2018, 120 en janvier 2019 sur une curée. Aucune nouvelle analyse des trajectoires, reprise des chiffres de 2016 avec seul ajout d'un risque accentué par fort vent de NO s'opposant au déplacement des oiseaux, et du caractère aggravant [les risques de collision] de l'attractivité des zones ouvertes et pâturées du Pic de Brau pour ces charognards sans cesse à la recherche de cadavres. Concernant la mortalité, reprise des chiffres de la synthèse européenne de DÜRR (2017) dont nous savons qu'ils sont très en deçà de la réalité notamment pour le Vautour fauve : 1898 dont 1892 pour l'Espagne, alors que le plus grand spécialiste espagnol de l'espèce, Alvaro CAMINA, cite plus de 4000 cas de mortalité enregistrés lors d'un colossal suivi de 6000 éoliennes sur 4 ans ! **LPO (2022) : c'est par erreur qu'est mentionnée à Bugarach la colonie principale, alors qu'il ne s'agit ici que d'un dortoir. Au moins 9 nids actifs en janvier 2021, pour une présence de 53 oiseaux. Entre temps, l'effectif nicheur de la colonie principale (Pyrénées) est passé à 80-85 couples.**

A noter, concernant l'arrivée des oiseaux notamment sur le vallon de Lavalette, « venant du Sud-Est pour se diriger vers le plateau même de St-Salvayre ou vers la Buissonnière à l'ouest » : ceci n'est qu'en partie vrai puisqu'une part non négligeable des vautours arrivent d'Est. En effet, une partie des oiseaux centrés sur Bugarach (dortoir principal de la Falconnière) partent au NE ou au Nord en direction des grands milobres des Hautes-Corbières et/ou du Plateau de Lacamp. En fonction de la couverture nuageuse, de l'aérologie (même par vent d'Est rendant la progression plus laborieuse et à basse altitude) et des perspectives alimentaires, ces oiseaux en tout ou partie vont ensuite prendre la direction de l'Ouest, longeant la rupture de pente du plateau de St-Salvayre *sensu lato*, qu'ils vont prospecter ou bien seulement survoler en adoptant une direction générale OSO, corrélée principalement à l'infléchissement du relief, avant - pour une part variable d'entre eux - de repartir plein Ouest vers le Pic de Brau puis les zones plus occidentales du Razès, de plus en plus régulièrement exploitées.

Mortalité locale : 2 cas signalés par le BE et/ou le développeur (20/05/2011 et 22/09/2020) + 2 cas signalés par la LPO (29/12/2013 et 20/01/2022). Étant donné que le suivi est très parcellaire et que les autres cas relèvent d'un total aléatoire, ce chiffre est obligatoirement très en dessous de la réalité, compte tenu de l'importance du trafic vulturin sur le secteur :

LPO Aude



il est d'ailleurs à noter que 3 de ces cas concernent les seules 4 machines isolées du plateau de la Bruyère, pourtant bien moins survolées que celles du Pic de Brau. Chiffres à comparer avec des suivis dignes de ce nom effectués dans l'Hérault (5 en quelques années pour une population bien plus faible) et dans le Tarn (7 en 6 ans, avec une population sans commune mesure avec celle, de beaucoup plus importante, de l'Aude)...

Vautour moine.

2016 : néant ;

2018/19 : « Observé pour la première fois sur le site de Roquetaillade le 22/06/2018. Accompagnant des Vautours fauves traversant le parc, le Moine tente de passer comme les autres mais n'arrive pas à monter et fait demi-tour pour ensuite longer les machines vers le Sud. » Détail en passant, considéré comme adulte par ABIES, cet individu est apparemment un immature de 4ème année... « Cette espèce semblerait plus « craintive » à l'approche des éoliennes que le Vautour fauve. »

LPO (2021) : deux autres observations la même année 2018 sur le secteur, un immature le 17 août à 50 m d'altitude sur le Pech Agre (à l'Est de la vallée de l'Aude) et semblant se diriger vers le Pic de Brau.

Puis le 10 septembre 1 immature de 3ème année arrivant d'Est sur le Pic de Brau, faisant demi-tour juste avant d'atteindre les éoliennes et repartant tramontane de dos vers le Pech Agre, Puy Merle et Pico Stélo en longeant le plateau de St-Salvayre. Ceci pour un observateur ayant passé très peu de temps dans ce secteur...

Par ailleurs, la présence répétée depuis 5 ans du Vautour moine (jusqu'à 4 individus en simultané, d'origines diverses : Espagne, Verdon, Grands Causses) sur des placettes d'équarrissage naturel situées à 6-7 km du parc éolien de Roquetaillade ainsi que plusieurs observations dans le Razès proche (avril 2012, novembre 2015, janvier 2021) laisse envisager une occurrence sensiblement plus élevée sur ce dernier...

Gypaète barbu.

2016 : contacté 2 fois lors de ce suivi. Une fois bien au Sud (passant d'Est en Ouest moins d'1 km au Sud des éoliennes du plateau de la Bruyère) et une fois au niveau de Véraza (en vol Est-Ouest sur la forêt de la Courbatière, soit un axe le dirigeant vers le col de St-André) : « cette dernière fois un adulte peut-être issu du couple qui se reproduit en haute Vallée de l'Aude depuis plusieurs années. Cette espèce exploite un large territoire de chasse à la manière du Vautour fauve »... Hypothèse bien peu réaliste, le couple territorial en question nichant à près de 30 km du parc et ne s'éloignant pas à plus de 10 -15 km de son aire. « Ces observations confirment l'intérêt de ce secteur pour la biodiversité et notamment les vautours, ceci est à considérer dans un contexte d'application du LIFE Gypconnect et d'augmentation probable de la population audoise soutenue par un réseau de placettes d'équarrissage naturel mis en place pour le Vautour fauve. Dans tous les cas, le parc se trouve en limite septentrionale de son domaine de prospection alimentaire mais se trouve surtout dans l'axe majeur de déplacement du Gypaète identifié dans le cadre du LIFE Gypconnect

LPO Aude



(couloir d'échange entre les populations pyrénéenne et alpine en passant par le Massif Central. » **CQFD, d'où la nécessité de ne pas le renouveler après démantèlement !**

2018/19 : néant.

LPO (2021) : **1 mâle adulte le 3 juin 2016 en vol OSO sur Lavalette donc potentiellement se dirigeant vers la partie Sud du parc, oiseau en transit loin du massif pyrénéen car revu (facilement reconnaissable) 2 jours plus tard et 30 km plus au SO sur le Plateau de Sault, regagnant la haute chaîne.**

Le 16 janvier 2021, 2 subadultes arrivent du Sud-Est sur Véraza puis St-Salvayre, face à la tramontane à 120-150 m d'altitude, et gagnent le Pic de Brau où ils font demi-tour juste en arrivant sur les machines (10h15) et repartent vers le NE d'Alet et Bacou. Le 22 avril 2021, 1 immature (5A *a priori*) cercle bas (< 100 m, par vent d'ESE asses fort) avec 6 Vautours fauves sur la forêt à l'ENE du plateau de St-Salvayre, qu'il survole en continuant OSO donc en direction de la partie Sud du parc éolien.

Ces trois données ont été obtenues alors que l'observateur n'a pas passé beaucoup de temps dans ce secteur...

Vautour Percnoptère.

2016 : « Pas observé au niveau du parc contrairement aux anciens suivis (observation rare et localisée sur la Buissonnière lors d'une curée rassemblant une centaine de Vautours fauves) et ce malgré le cantonnement à environ 10 km au Sud d'un nouveau couple en 2016 sur un site jusqu'alors inoccupé (**source LPO**). Cette découverte renforce l'intérêt de ce secteur (au sens large) pour l'ensemble des espèces de vautours. D'après nos observations, les individus de ce nouveau couple iraient se nourrir vers le Sud (secteur Bugarach) et non vers le Nord jusqu'au Pic de Brau. Cependant, une fréquentation du parc n'est pas impossible au regard du comportement des Vautours fauves sur ce site attractif. » **D'après les observations de la LPO, ce couple exploite aussi les zones de prospection au Nord, comme le montre facilement une incroyable rapidité de déplacement du mâle : le 3 juin, ce dernier, après être monté à 600 m d'altitude, a couvert à 100 km/h (5 km en 3 minutes !) la majeure partie de la distance entre le site de nidification et le plateau de St-Salvayre (soit plein Nord, avec une tramontane modérée de ¾ face) pour arriver bas sur le plateau sans avoir donné le moindre coup d'aile.**

2018/19 : « Pour la première fois depuis la mise en service du parc de Roquetaillade, le Vautour percnoptère s'est reproduit à proximité du parc éolien, à environ 800 m de la plus proche éolienne. L'aire a été découverte en août 2018 par la LPO : même avec une reproduction proche, l'espèce a été assez peu notée directement sur le parc éolien. 8 données collectées entre le 12/04 et le 14/08 avant découverte de l'aire, « les oiseaux montent peu sur le pic et doivent circuler plus le long du versant Est au-dessus de la vallée de l'Aude, ce qui les rend invisibles par un observateur situé au niveau du plateau et des éoliennes. En revanche, l'observation d'un couple en parade entre les deux parcs éoliens (col de St-André) le 12/04/2018 indique bien une reproduction possible de proximité.

LPO Aude



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUDE

L'observation du 22/06/2018 d'un adulte chassant longuement face au vent sur les pelouses sommitales du versant Ouest montre cependant que les adultes peuvent franchir l'alignement éolien pour aller prospecter le versant opposé à leur aire de reproduction. »

Ceci dit, alors qu'ABIES dit facilement après coup que « l'observation d'un couple en parade indique bien une reproduction possible de proximité », nous sommes ici devant un flagrant défaut de perspicacité de la part du responsable du suivi - pourtant ornithologue professionnel - qui n'a pas déclenché d'investigations spécifiques concernant la très vraisemblable nidification de l'une des quatre espèces de rapaces les plus vulnérables et rares de France ! Il ne s'y est impliqué qu'après communication par la LPO au développeur de la découverte de l'aire et du couple avec son jeune et de l'impérative et urgente nécessité de stopper le fonctionnement diurne des éoliennes jusqu'au départ des oiseaux du site. Il est à noter toutefois que les observations d'ABIES se rapportent pour la moitié à des vols à hauteur de pales, altitude très classique lors de la prospection alimentaire du Vautour percnoptère. Il est clair également qu'outre exposer les adultes (voire plus tard le jeune) à un danger sérieux de collision, la présence des éoliennes perturbe voire limite l'activité de recherche de nourriture sur l'une des zones les plus attractives du Pic (la présence de pâturage sur le Pic de Brau est également un facteur attractif pour cette espèce, notamment en début de saison où les adultes viennent se nourrir dans le crottin et les bouses de vache).

LPO (2021) : si la découverte de l'aire fut certes « fortuite » dans la mesure où le découvreur ne vient que fort rarement dans ce secteur, sauf précisément à cette période de l'année dans le cadre de ses suivis de reproduction de rapaces forestiers, la réaction n'en fut pas moins immédiate. D'autant que depuis le printemps 2014 un certain nombre d'observations notamment de couples adultes (voire une fois 4 adultes ensemble) faites entre la mi-mai et la mi-août dans un secteur relativement restreint du Razès (secteur géographique jusqu'alors apparemment non ou extrêmement peu fréquenté) mais aussi sur Alet même et sur Véraza nous avaient fortement interpellés, entraînant d'ailleurs des prospections, demeurées vaines car personne n'aurait pu imaginer que l'espèce allait s'installer dans un site aussi réduit et aussi peu sécurisant ! En outre, il est assez fréquent chez le Percnoptère (tout comme chez le Gypaète) qu'un couple adulte constitué - parfois même avant d'avoir atteint la maturité sexuelle - mette plusieurs années avant de concrètement s'établir comme nicheur. Il est évident que ce couple, manifestement présent dès 2014 dans le secteur large (Razès) a mis à profit sa connaissance du terrain et de ses ressources pour s'installer 4 ans plus tard en menant à bien sa première reproduction, les échecs de 2019 et 2020 n'étant guère corrélés qu'à des causes d'origine anthropiques (au moins pour 2019). Confirmation en 2021 avec l'élevage de 2 jeunes dont un jusqu'à l'envol, en dépit d'un changement de site de reproduction, phénomène assez récurrent chez les « jeunes » couples. Après l'échec de reproduction en 2019 et la très faible présence apparente en 2020, sans reproduction et avec non-appariement ou dislocation du couple, il n'en reste pas moins que le Percnoptère est demeuré fidèle au site ou tout au moins à ses abords plus ou moins lointains, comme le montrent une observation faite le 2 juin 2019 en aval de la vallée de l'Aude à une douzaine de km au Nord du site ainsi que deux autres en date des 1er et 15 août 2020, respectivement en aval de Limoux et sur St-Salvayre.

LPO Aude

Ecluse de Mandirac – Ancienne Gare de Gruissan Tournebelle – 11 100 Narbonne
Tél./Fax : 04 68 49 12 12 • <http://aude.lpo.fr> • aude@lpo.fr
Association loi 1901 • SIREN : 492 583 208





Les mesures prises pour éviter des accidents, à savoir la réduction voire la suppression des éléments attracteurs (mortalité de faune domestique ou sauvage, sources d'alimentation liées aux troupeaux) dans l'environnement des parcs reviennent à réduire la capacité trophique du territoire, sont une aberration et une incohérence sur le plan biologique.

Aigle royal.

2008-2013 : une reproduction est mentionnée en 2011 (source ?), alors qu'un couple, initialement constitué de 2 immatures, fréquente le secteur depuis 4 ou 5 ans au moins, soit bien après la destruction illégale du couple historique dans les années 80 - 90 (**source LPO**).

2016 : alors que le 8 février pas moins de 5 individus différents (le couple adulte local plus un couple plus jeune [subadultes?] et encore un autre) sont observés sur le vallon de Lavalette, en mars-avril le couple semble s'être délocalisé sur Serres, 9 km au Sud-Est, mais sans qu'il y ait reproduction. Par la suite le couple subadulte a été revu en parade à la mi-avril sur la Bruyère, un immature jeune en mai et un adulte, probablement du couple local en septembre et octobre. Toutes les observations sont réalisées à l'extérieur de la zone des 200 m des éoliennes, sauf éventuellement en cas d'arrêt des machines, indiquant une certaine « méfiance ». **Il est clair que le territoire de chasse de ce couple est amputé de plusieurs centaines d'hectares, ce qui est loin d'être négligeable, s'agissant de toute évidence de l'une des meilleures zones de prospection alimentaire.**

2018/19 : observé régulièrement mais seulement à trois reprises en couple. Des comportements nuptiaux (parades) sont notés à plusieurs reprises notamment sur les boisements Est du plateau de la Bruyère, mais sans aucune preuve de reproduction, l'aire principale de Lavalette n'ayant pas été rechargée en 2018, car occupée par un couple de Faucon pèlerin, ni en 2019.

LPO (2021) : **il est à noter que la carte « Territoire des aigles » (visible à plusieurs endroits dans le dossier) n'est pas du tout actualisée dans la mesure où tout le collinéen audois de Carcassonne à la ZPS de la Piège est intégré dans l'aire régulière d'errance d'immatures voire d'adultes non nicheurs.**

Aigle botté.

2016 : « rare sur le site, nicheur forestier à grand rayon d'action. » **Donc statut plus que flou pour une espèce autant patrimoniale...**

Deux observations pour 2 individus différents au niveau du Pic de Brau, un sombre le 11/04 et un adulte clair en chasse haut sur E1 le 9/09. « Il ne niche pas à proximité du parc mais y est observé parfois en chasse (peu de contacts mais régulier chaque année). C'est une espèce discrète qu'il conviendrait de rechercher dans les années à venir;3

2018/19 : « Alors que jusqu'à présent l'Aigle botté n'était pas considéré comme nicheur à proximité du parc éolien (nombre peu important d'observations), les données recueillies en 2019 permettent d'envisager une reproduction dans les boisements est du Pic de Brau. En effet, la grande majorité des observations sont concentrées sur ce secteur, dont des observations de parade avec cris en début de saison et au mois de mai (festons et cris). Les jeunes commencent à voler au courant du mois d'août et « des » (en fait une seule)

LPO Aude



observations ont été réalisées pouvant correspondre à la sortie des jeunes (14/08) »... **Sauf que la photo du jeune (sombre) en question montre clairement qu'il s'agit d'un adulte en mue !** « Un comportement territorial a également été noté avec un individu harcelant un Faucon crécerelle »... **Sauf qu'il n'y a aucune raison qu'un Aigle botté considère ce petit faucon comme un intrus sur son territoire mais bien plutôt comme une proie ! Ou alors qu'il vienne d'être importuné par ce dernier et qu'il manifeste ainsi sa mauvaise humeur, en aucun cas une manifestation territoriale.**

Décidément, ABIES a bien du mal avec ce petit aigle... d'autant que... (voir ci-dessous)

« Ce faisceau d'indices laisse penser que l'Aigle botté se reproduit à 500-1500 m des éoliennes de la crête du Pic de Brau.

Les zones ouvertes du Pic de Brau sont également utilisées pour la chasse : le 29 mars, outre les comportements nuptiaux, l'individu a été noté prospectant tête baissée au-dessus des éoliennes. » **L'Aigle botté tient toujours la tête baissée lorsqu'il est en chasse afin de scruter ce qui se passe en dessous de lui, il s'agit donc d'un comportement on ne peut plus normal.** **LPO (2021) : compte tenu de la répartition des couples les plus proches et de l'étendue des territoires de chasse qui se chevauchent facilement sur les zones les plus riches en proies, pas moins de 6 couples, voire 8 (dont 4 à l'Est de la vallée de l'Aude) sont susceptibles d'interagir sur le secteur. Autrement dit, le Botté se voit plutôt bien dans le coin. Ce secteur n'a hélas pas été activement prospecté jusqu'à 2018, précisément, toutefois 2 couples étaient localisés depuis 2009 et 2010 respectivement, le premier site ayant vu 1 à 2 jeunes élevés chaque année sauf en 2017, le second a vu un jeune à l'envol en 2018 et 2021. Autrement dit, l'un des deux oiseaux de morphe clair vus 10 septembre était quasi sûrement un jeune, un vrai cette fois, mais le secteur de nidification était fort mal pressenti. Il est à noter que l'Aigle botté est une espèce assez sensible à l'éolien du fait de ses modes de chasse souvent très téméraires.**

Circaète Jean-le-Blanc.

2016 : plusieurs couples nicheurs à proximité, en chasse régulièrement proche des éoliennes.

2018/19 : « avec 50 données dont 48 concernant la reproduction (**ah bon?**), le Circaète est la seconde espèce la plus notée après le Vautour fauve. » **En fait, seulement 2 données ont trait à la reproduction mais concernent le même couple et le même jeune, au col de St-André (24/08 et 28/09, cette dernière date assez tardive pour le secteur).**

Les environs du parc éolien sont fréquentés par un minimum de 2 couples avec attitudes nuptiales, plus un cinquième individu. On peut envisager la reproduction dans le secteur Buissonnière / Bourdichou et un autre couple fréquentant les abords du parc à l'Ouest. Le sommet du Pic de Brau est un secteur privilégié pour la chasse et les prises d'ascendances. De manière générale, les abords immédiats des éoliennes sont bien fréquentés, ce qui n'est pas le cas sur d'autres sites éoliens.

LPO (2021) : 5 couples se partagent le secteur de Roquetaillade, 2 sur Alet (dont un à l'Est de la vallée de l'Aude, qui va parfois chasser aussi à l'Ouest), un sur Cournanel, un sur Luc /

LPO Aude



Montazels, le dernier plus à l'Ouest sur Toureilles : c'est celui qui entre assez régulièrement en contact avec celui du Pic de Brau.

Faucon pèlerin.

2016 : plusieurs couples nicheurs dans les environs (certainement 2 dans le vallon de Lavalette), couple territorial au niveau des éoliennes. Régulièrement contacté sur le site éolien, notamment au-dessus de la vallée de l'Aude, pouvant correspondre aux individus reproducteurs proches d'Alet. Le 3/08, observation d'un couple (ou duo) en vol de surveillance très haut au-dessus des éoliennes du Pic de Brau puis attaquant un Autour et des Bondrées migratrices jusqu'au beau milieu des pales. Ce comportement de harcèlement expose le Faucon pèlerin aux risques de collision.

2018/19 : niche dans le vallon de Lavalette avec 2 couples : un sùr en 2018 en fond de vallon (femelle couvant le 19/03 dans l'aire d'Aigle royal) et un autre couple observé en début d'année 2019 en début de vallon, possiblement au milieu ou à côté des Vautours fauves. Toutefois, malgré la nidification de l'espèce à environ 3 km du parc, elle est assez peu notée aux abords du Pic de Brau. Les adultes exploitent toutefois le haut du versant Est du Pic au-dessus de Bourdichou, le long de la rupture de pente.

« Aucun cas de mortalité sur le site n'a été relevé. »

LPO (2021) : l'espèce fréquente peut-être peu les abords du parc, mais ceci n'a pas empêché un jeune mâle de l'année (pris pour un Faucon d'Eléonore immature 2A par l'une des chargées d'étude d'ABIES l'ayant en main...), très certainement issu de l'un des couples proches, de se faire couper en deux par une éolienne vers le 10 juillet 2020 !

Migration postnuptiale (2018).

52 données pour 589 oiseaux dont plus du tiers de passereaux et un vol de 300 Grues cendrées... **Les données sont étonnamment peu fournies pour le site. Mais il est vrai que, comme dans la grande majorité des cas, les bureaux d'études semblent avoir la systématique et très fâcheuse habitude de ne jamais aller sur le terrain pour un « suivi de migration » à la période correspondant au plus fort du passage de la saison (histoire de ne pas voir trop d'oiseaux ?)... Ainsi, la période de pic de passage de la Bondrée apivore, pour ne citer qu'elle - mais elle constitue tout de même le gros des effectifs de rapaces migrateurs - soit la fourchette 24/08 - 5/09, est ici aussi une fois de plus « soigneusement évitée ». Coïncidence ?**

En outre, 4 des 7 journées dédiées présentaient des conditions météorologiques peu favorables (absence de vent ou quasi. (même chose pour 3 des 7 journées consacrées à la migration pré-nuptiale).

Concernant les PNA Oiseaux, il est dit que le parc se situe en dehors de la zone identifiée comme favorable à l'hivernage du Milan royal, qui se concentre surtout sur les contreforts pyrénéens côté ariégeois (grosse concentration en piémont pyrénéen 09 et 31. **Ceci n'est plus réellement d'actualité avec le développement progressif de dortoirs hivernaux dans le**

LPO Aude



collinéen depuis quelques années : ainsi en 2021/2022, un dortoir proche de Quillan disperse des oiseaux dans le secteur du parc éolien de Roquetaillade, exemple 2 individus (adulte et immature de 2ème année sur le plateau de la Bruyère le 24 janvier, repartant vers leur site nocturne dès le milieu milieu d'après-midi, tout en continuant à prospecter.

Mammifères terrestres.

LPO (2021) : certes l'exhaustivité n'est pas visée, mais tout de même ! La grande majorité des espèces ne sont citées qu'en données bibliographiques et n'ont pas été répertoriées sur le terrain, y compris certaines pourtant fort communes (Lièvre, Chevreuil, une bonne part des micromammifères) ou mentionnées comme seulement « potentielles », par exemple le Blaireau, omniprésent (exemple latrines au sommet du Pic de Brau), etc. Curieusement, les deux espèces protégées les plus notables ont droit à « aucune donnée sur le secteur proche » (rayon de 5 km) et sont :

- soit considérée comme seulement potentielle (cas de la Genette bien présente, par exemple un immature tué sur la route à 2 km du site, la Tuilerie 7/07/2012),
- soit carrément ignorée alors que particulièrement patrimoniale (cas du Chat forestier, par exemple un jeune de l'année tué sur la route à 2,5 km du site, la Denise 2/10/2021).

En conclusion, les derniers suivis ont montré une évolution dans le cortège avifaunistique et plus particulièrement en ce qui concerne les espèces les plus patrimoniales (notamment les vautours au sens large mais pas seulement), redéfinissant sensiblement les enjeux du site en fonction de cette évolution. Or l'évaluation des enjeux présentée dans ce dossier est sous-estimée comme nous avons pu nous en apercevoir pour presque toutes les espèces abordées.

Rappelons que juste de l'autre côté de la vallée de l'Aude, en vis-à-vis du site de Roquetaillade, un autre site très proche et présentant des enjeux identiques a fait et fait encore l'objet d'un contentieux lourd pour, notamment, la défense de la faune menacée ! Nous considérons également que le site visé cumule beaucoup d'incidences potentielles (avérées!) sur l'avifaune protégée exceptionnelle de cette région. Parallèlement que les mesures dites « compensatoires » ne sont pas adaptées sérieusement aux risques de collision pour les grands voiliers ni pour les autres rapace, enjeux numéro un.

Par ailleurs, les nouvelles techniques de prévention des collisions pour les chiroptères et plus encore les oiseaux ne permettent pas de réduire suffisamment les risques : rappelons que sur 35 Vautours fauves tués par éoliennes en Occitanie ces dernières années, 5 (soit 14 %) l'ont été sur des parcs pourtant équipés de dispositifs spécifiques (de 3 types différents, DT Bird, SafeWindBird et ProBird !).

LPO Aude



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUDE

En une phrase :

Ce projet de renouvellement et renforcement de parc éolien sur ce site remarquable est absolument inacceptable compte tenu de la proximité des sites de nidification des grands rapaces (Vautour fauve, Vautour percnoptère, Aigle royal), de la croissance de l'occurrence de deux autres espèces, Vautour Moine et Gypaète barbu, bénéficiant de Plan national d'actions (de même que les deux premiers précédents) et de la proximité immédiate de la ZPS des Hautes-Corbières.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le manque de planification et de zonages sérieux pour le développement des énergies renouvelables entraînent un grave mitage de la fonctionnalité des écosystèmes et des paysages. Enfin, chaque fois que cela s'impose prioritairement, la LPO Aude, après avoir déposé ses avis lors des enquêtes publiques, est en justice afin de marquer clairement son opposition. Actuellement, la LPO Aude est engagée dans plusieurs recours.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Christian RIOLS
Vice président de la LPO Occitanie


LPO Aude

Ecluse de Mandirac – Ancienne Gare de Gruissan Tournebelle – 11 100 Narbonne
Tél./Fax : 04 68 49 12 12 • <http://aude.lpo.fr> • aude@lpo.fr
Association loi 1901 • SIREN : 492 583 208



ANNEXE SITES ET MONUMENTS

Le 26 janvier 2022

AVIS DÉFAVORABLE DE SITES & MONUMENTS (SPPEF) CONCERNANT LE PROJET DE REPOWERING EOLIEN SUR LES COMMUNES DE ROQUETAILLADE ET CONILHAC

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Sites & Monuments, autrement nommée Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), a pour but général de répandre cette notion que les beautés naturelles et monumentales d'un pays sont aussi indispensables à son honneur et à sa richesse qu'à son agrément. Elle a pour but particulier notamment d'empêcher que les sites naturels qui font la beauté de la France ne soient dégradés par des spéculations de constructions exécutées sans souci des conséquences sur l'aspect du territoire et aux intérêts matériels qui y sont attachés. Association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, **elle est habilitée à émettre des avis sur les projets impactant son objet social sur l'ensemble du territoire.**

CONTEXTE

Le projet de repowering de la centrale de Roquetaillade et Conilhac de la Montagne se situe dans haute vallée de l'Aude, face aux hautes Corbières Occidentales sur les communes de Roquetaillade (11300) et Conilhac la Montagne (11190). Cette centrale comprend actuellement 28 éoliennes de 70 mètres de haut, rive gauche du fleuve l'Aude, juste en face du massif de Saint Salvayre et ses deux sites Natura 2000. Notons aussi les visibilités depuis les monuments historiques à Alet les Bains, Rennes-le-Château ou Saint Polycarpe. À proximité, se trouve aussi la centrale de Toureilles-Bouriège : 6 éoliennes récemment réalisé malgré le long combat des riverains. Actuellement, la centrale de Roquetaillade fait des dégâts catastrophiques avérés sur les grands rapaces (vautour fauve, faucon pèlerin..) et les chauves souris. Ainsi, le Conseil National de Protection de la Nature, CNPN, à émis le 22 avril 2021 un avis défavorable à cette opération de "repowering" sur cette zone, compte tenu de la proximité immédiate avec les sites de nidification sur le massif de Saint Salvayre à 2 km de distance. Le projet comporte des études d'incidence vis à vis du site Natura 2000 / ZPS - FR9112028 Hautes Corbières et vis à vis du site Natura 2000 / SIC - FR9101461 "Grottes de Lavalette" qui est particulièrement dédié à la protection d'espèces de chauves souris très menacées, Miniophtère de Schreibers notamment. Il se trouve aussi à proximité directe de la

ZNIEFF de type 2 : Massif forestier des Corbières Occidentales N° 00002003. Sur 20 rapaces et oiseaux fréquentant les lieux, 9 sont classés par l'étude d'impact "sensibles aux éoliennes". C'est un domaine vital pour des gypaètes barbus, des vautours percnoptères, des aigles royal et aigles botté. Il s'agit avant tout d'un site de nidification, les dernières observations font état de :

- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) : réinstallation et nidification de l'espèce sur son site historique après des années d'absence, présence permanente ;
- Aigle botté (*Aquila pennata*) : 4 couples nicheurs tout autour du site qu'ils exploitent très régulièrement comme territoire de chasse collectif;
- Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) : 1 immature en transit ;
- Vautour Percnoptère (*Neophron percnopterus*) : un couple nicheur sur la toute proche vallée de l'Aude, fréquentant très régulièrement le site (2 jeunes élevés) ;
- Vautour fauve (*Gyps fulvus*) : 9 couples nicheurs, colonie en augmentation constante depuis son installation ; survols quotidiens ;
- Vautour moine (*Aegypius monachus*) : au moins 3 observations ;
- Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) : observé à 4 reprises, au moins deux oiseaux différents, dont l'un originaire du programme de réintroduction dans les Grands Causses ;
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) : 3 couples nicheurs ;
- Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) : aucune observation en 2021, dans un contexte de stationnements post-nuptiaux quasiment inexistant à l'échelle du département ;
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) : un couple nicheur ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : 4 couples nicheurs.

Ce site industriel représente donc un dérangement des espèces et une atteinte grave à leurs habitats avec risques permanents de collisions et effets barotraumatiques, tant pour les oiseaux que pour les chauves-souris.

UN REPOWERING ANTI-ÉCOLOGIQUE

Au regard des forts enjeux environnementaux et paysagés du site en particulier et du territoire des hautes Corbières et de la haute vallée de l'Aude en général, une implantation industrielle de plusieurs aérogénérateurs géants, certes moins nombreux (11) mais bien plus grands que ceux de la centrale actuelle, 110m au lieu de 70m, sur un territoire abritant un écosystème aussi fragile et sensible, serait une aberration et en parfaite contradiction avec tous les dispositifs de protection et de préservation environnementale et écologique entrepris ou à entreprendre. Il n'est ainsi pas concevable de voir sacrifier la biodiversité et les espaces de vie sauvage en question sur l'autel de la transition énergétique. Rappelons ici que, **selon l'évaluation environnementale de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**, "*le «repowering» doit permettre de limiter l'impact lié à la mise en place de nouvelles installations en les situant sur des sites déjà exploités et ne présentant pas de problèmes relatifs à l'avifaune. Inversement, il est préférable de déplacer les anciens parcs situés sur des sites sensibles* (Page 115)." Il faudra les déplacer bien loin alors.

ARGENT

Le seul argument pouvant encore être, de prime abord, considéré comme bénéfique reste celui de l'argent que rapporte aux communes, à l'intercommunalité

et au département une telle installation industrielle et qui pourrait ainsi, théoriquement, être réinvesti dans des actions favorable au patrimoine, à l'environnement et à la biodiversité, mais est-ce suffisant pour légitimer le renouvellement de cette centrale éolienne ? Ce chantage économique ne peut être retenu comme un argument valable car cela revient à se couper un bras pour toucher une rente d'invalidité. Le manque de moyens financiers et humains dédiés à la préservation et à la protection des espaces naturels est un problème majeur et d'envergure nationale. Autoriser la destruction d'espèces particulièrement sensibles et remarquables pour la transition énergétique n'a déjà rien d'une mesure écologique. Ces éoliennes sont aussi toujours et encore artificiellement rentables grâce aux tarifs de rachat très avantageux garanties par l'État français, détruire des espèces protégées pour obtenir les capacités financières d'en protéger d'autres, c'est une drôle de pirouette. Pourtant, au regard du désastre que représente l'effondrement de la biodiversité, l'anthropisation grandissante des espaces de vie sauvage ou le manque de moyens des petites communes rurales, des ressources financières publiques favorisant la protection écologique doivent et peuvent être obtenues par un autre biais et il en va de même pour la protection des monuments historiques.

GASPILLAGE GLOBALISÉ

D'autre part, l'autoproclamée transition énergétique n'est actuellement qu'une perpétuation de la société du gaspillage avec une pollution et un extractivisme délocalisés dans des pays dits pauvres ou en développement, à faible exigence environnementale et sociale et au détriment de populations locales aux modes de vie ayant généralement un faible impacte écologique et climatique. Parlons-en, n'y a-t-il pas un véritable problème éthique à fabriquer des éoliennes à l'autre bout de la planète à partir d'électricité au charbon et d'extractions minières pharaoniques et multiples ? Puis de les transporter à l'autre bout du monde avec des bateaux géants, toujours et encore au fuel, pour ensuite les installer en lieu et place d'espaces naturels et sauvages ? Cela afin de produire de l'électricité, souvent lorsque l'on en a pas besoin, puis de la réinjecter dans un réseau international, à nouveau transporté, et potentiellement consommé à l'autre bout du pays ou du continent avec toute les pertitions liées au transport de l'électricité ? Tout cela est-il encore bien raisonnable ? Ou est-ce que nous ne voulons surtout pas nous rendre compte du gaspillage et de la perte énergétique généralisée d'un tel modèle ? N'est ce pas aussi une façon clairement non renouvelable d'exploiter des sources d'énergies renouvelables, alors même que le propre de ces sources est d'être disponible localement, de manière inépuisable et quasiment partout ? Pire encore, ne serait ce pas une manière de soi-disant faire baisser les émissions de CO² de notre pays tout en les augmentant dans d'autres à l'autre bout du monde, en début de chaîne de production, et ainsi, ne surtout rien changer au modèle global et à l'irréversible et logique recours intensif aux énergies industrielles les moins chers et les plus efficaces ? Des réponses honnêtes à ces questions finiront bien par émerger du débat public et politique, mais la construction d'une telle centrale éolienne avec ses turbines géantes, à proximité directe de la grotte de la Valette et ses chauve souris, de sites identifiés de nidification de plusieurs espèces de rapaces protégées et menacées d'extinction, ne peut vraiment pas être considérée comme

une réponse satisfaisante. La transition énergétique ne doit pas s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité, et encore moins participer à son effondrement.

SATURATION DÉPARTEMENTALE

Le déploiement de l'éolien industriel partait pourtant d'une bonne intention et fait suite au constat scientifique du changement climatique qui s'est affirmé dans les années 80, mais il comporte aussi de sérieuses limites et s'est construit sur un modèle économique d'un autre temps, digne du modèle néocolonial ou de république bananière, surtout au regard des profits énormes réalisés par des sociétés privées sur les deniers publics, le tout garanti par l'État et quittant définitivement le territoire à plus de 90 %. Le département, avec près de 270 éoliennes installées et au moins 58 supplémentaires déjà autorisées, supporte déjà à lui seul plus de 26 % de la puissance installée en région Occitanie. Ensuite, au cours de cette nouvelle décennie, des centaines d'éoliennes offshore supplémentaires sont potentiellement prévues dans le golfe du Lion. Cette situation toute particulière réclame d'urgence des espaces de respiration paysagère et de protection de la vie sauvage.

PROTECTION

Dans l'Aude, les espaces naturels sont encore souvent intacts et préservés. Le relief des montagnes, les forêts, collines et rochers représentent un patrimoine remarquable, intemporel et inaliénable. Son histoire est fondamentale, quasi originelle avec une nature presque immaculée, encore préservée et très fragile, ces fameux RIENS qui font vraiment TOUT dans l'expérience de sa nature et de ses paysages. Les pierres et rochers, les arbres et buissons, les landes et forêts, la faune et la flore, représentent une richesse fondamentale de ce pays. Cette richesse, qui de prime abord ne rapporte rien en termes pécuniaires, il nous faut absolument la protéger, l'étudier et arrêter de la mettre à mal. Rappelons que la biodiversité, la présence de faune et de flore sauvage, de reptiles ou de grands rapaces font partie intégrante de l'expérience paysagère et de la notion de paysage sur un territoire comme celui du massif des Corbières et des Pyrénées audoises, elle ne devrait en aucun cas être dégradée.

Rappelons aussi les nuisances sonores et visuelles régulières, la baisse de qualité de vie dont sont victimes les riverains des alentours depuis plus de 20 ans, notamment à Roquetaillade et à Alet les Bains, ou encore les divisions, conflits et autres pressions sociales, du fait des importants intérêts financiers en jeu, auxquels font face les citoyens qui s'opposent.

Oui il y a du vent ici, oui l'idée d'exploiter l'énergie du vent est intéressante, mais va-t-on continuer à sacrifier ainsi nos forêts, nos montagnes et la vie sauvage ? Pourquoi ne pas réfléchir, avec les citoyens des environs, à un usage plus adapté et moins sacrificiel et clivant de l'usage du vent, avec par exemple des éoliennes plus petites et sans pales et qui nécessitent beaucoup moins de béton ? Pourquoi s'obstiner à vouloir des éoliennes aussi géantes, destructrices et périssables ? N'est ce pas finalement juste pour des raisons de gros sous, une affaire de lobbys industrielles, de soi-disant croissance verte ou d'appareils politiques électoralistes ?

En tout cas, les promoteurs de ce projet ne peuvent pas se réclamer de vouloir défendre le territoire, sa biodiversité, son identité esthétique et sa qualité de vie.

L'avis de Sites & Monuments sur le projet de renouvellement de la centrale éolienne des communes de Roquetaillade et Conilhac est donc défavorable.

À titre complémentaire et pour information, j'habite les Corbières et me rends régulièrement dans la vallée de l'Aude et les environs pour rendre visite à mes amis, pratiquer la randonnée et acheter du vin. Par ce témoignage, je vous affirme donc mon opposition pleine et entière, ainsi que celle de Sites & Monuments, à ce projet inadapté à l'identité paysagère et aux enjeux écologiques forts de ce territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

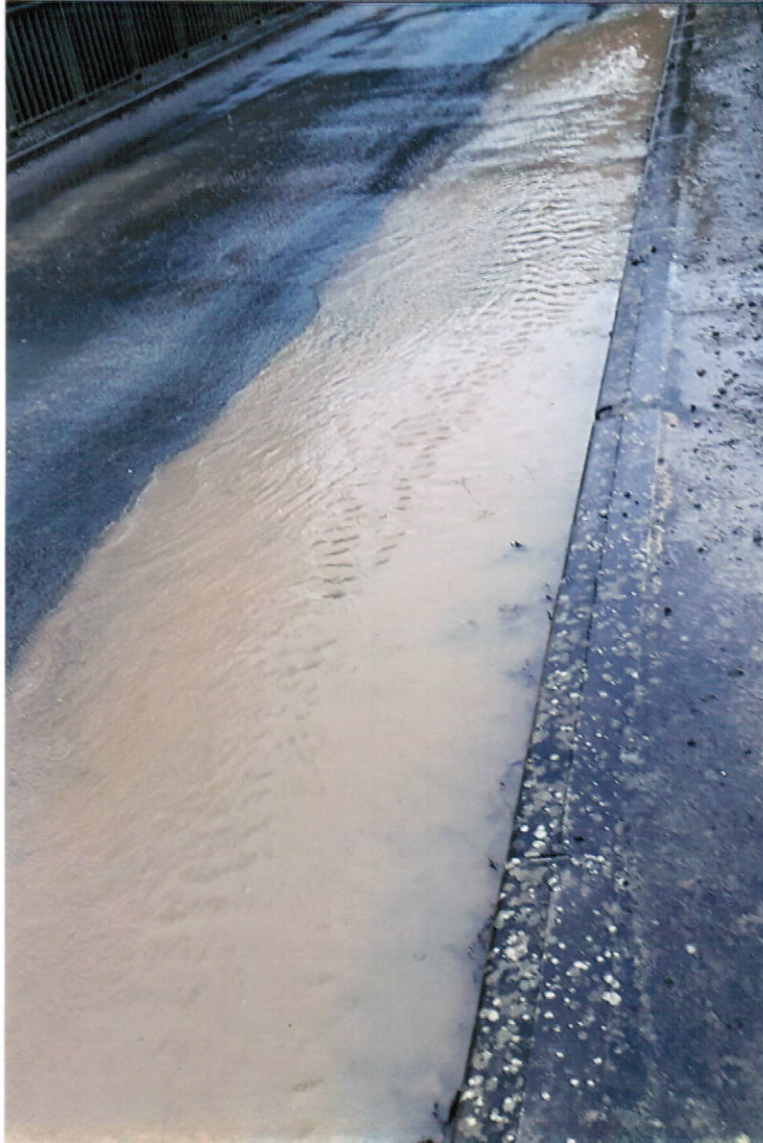
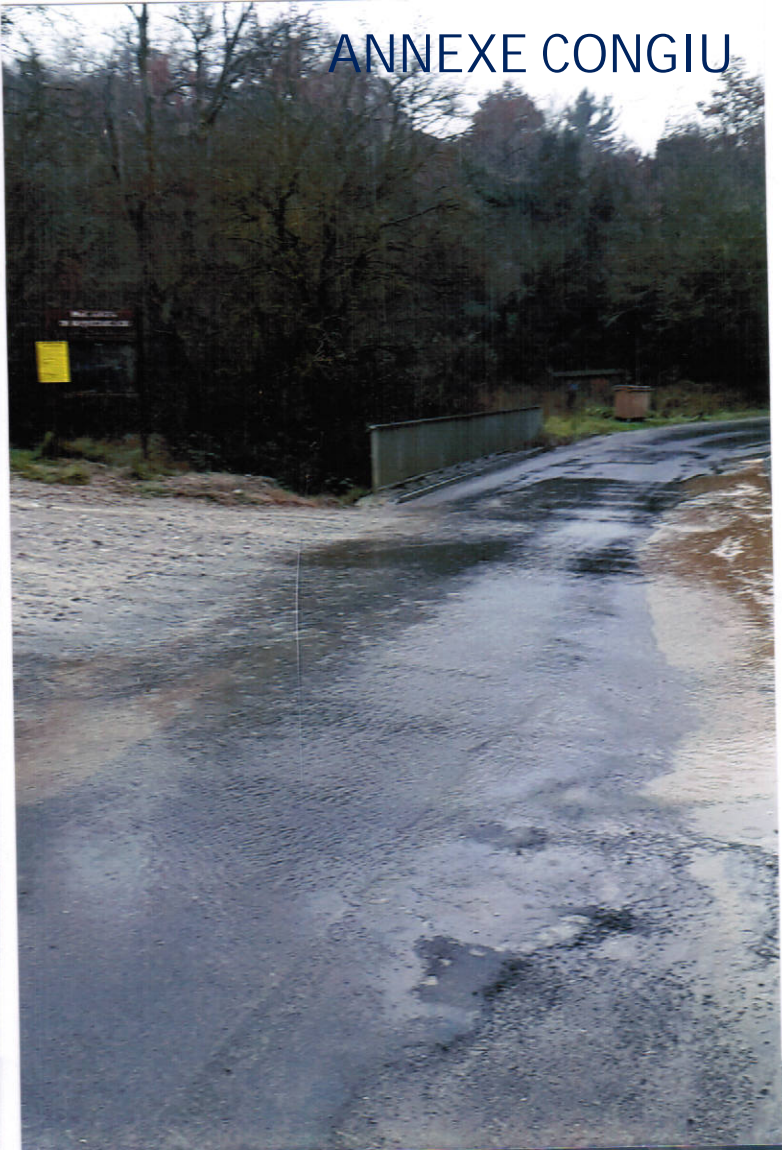
Kevin Jeanroy - Sites & Monuments
20, rue du Mont Tauch
11330 Maisons

kevinjeanroynoever@hotmail.com
Tél. 06 19 83 20 13

*Délégué pour l'Aude de Sites & Monuments - SPPEF
Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
Membre de la CDNPS, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites de l'Aude*

*Collectif Citoyen pour des Corbières Vivantes
Collectif Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement*

*1er adjoint au Maire de Maisons-Corbières
Délégué au comité syndical du Syndicat Mixte du PNRCF
Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes
Délégué communal du secteur Léznignais-Corbières au comité du SYADEN
Syndicat Audois des énergies et du numérique*





ANNEXE COCORIRANDO









